

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSANT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSANT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°11

FONCIER – PARC HÔTELIER DES CLOUETS – DÉCLASSEMENT
ET VENTE D'UN ESPACE VERT À KFC – APPROBATION

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

En moins de 20 ans, le parc hôtelier et de restauration des Clouets est devenu le pôle le plus attractif du département avec ses 5 hôtels (400 chambres) et ses 8 restaurants (2 200 couverts par jour).

Idéalement située au croisement de deux autoroutes et au cœur des parcs d'activités (30 000 emplois à moins de 10 min), de nombreuses enseignes s'intéressent à cette zone très recherchée, centre de l'Agglomération où l'offre hôtelière est complémentaire de celle de Rouen, et sur laquelle tous les terrains ont été vendus.

La chaîne de restauration rapide KFC a déposé un permis de construire pour s'installer dans les locaux anciennement occupés par AUZOU macarons. Afin d'accueillir les futurs utilisateurs dans de bonnes conditions, il a été demandé à la ville de céder une partie enherbée située en bordure de la rue des Saules sous le pylône électrique (1 163 m²). Un paysagement important sera demandé le 07/06/2025 (prolongement de l'avenue des Falaises) afin que le projet s'intègre au mieux dans le cadre naturel du parc des Saules.

A accusé de réception en préfecture le 07/06/2025
Date de réception en préfecture : 07/06/2025
Date de télétransmission : 07/06/2025
RD 6015

Cet espace étant classé dans le domaine public mais sans assurer de fonction de desserte, il peut être déclassé et désaffecté par simple délibération conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Compte-tenu des prix de vente appliqués dans le secteur, il est proposé de vendre le terrain à 50€/m² soit une vente à 58 150€ TTC.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation d'un espace vert de 1 163 m² situé en bordure de la rue des Saules (voir plan ci-annexé) ;
- **AUTORISE** la vente d'un terrain de 1 163 m² au bénéfice de la SCI centre commercial des falaises, pour un montant de 58 150€ TTC;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

